



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

TENUE LE 12 MARS 2002

LE 19 MARS 2002

(2001-2002)

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

À 19 h 32,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que la séance ordinaire du conseil des commissaires du 12 mars, ajournée au 19 mars 2002, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 19 MARS 2002 À 19 H 30

AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ALBAN SYNNOTT ET À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE
DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS,
PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, MICHELINE PATENAUDE-
FORTIN, SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE THÉORET, LINDA
ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON
DEROME, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

AINSI QUE :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PRESSEULT, secrétaire général

Mmes Alice Savoie-Girard, commissaire, a avisé de son absence



No de résolution
ou annotation

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Monsieur Mario Céré

Il demande quelle est la position de la commission scolaire sur les écoles à vocation particulière.

La directrice générale fournit des renseignements. Elle signale aussi que la commission scolaire encourage que chaque école de quartier développe des volets particuliers.

- Monsieur Stéphane Cosentino

Il demande si la commission scolaire a l'intention de vendre ou de donner le terrain discuté avec le Complexe Le Partage.

La directrice générale répond que le sujet est à l'étude et qu'aucune décision n'a été prise.

Il demande également quelle est la grandeur du terrain en question.

Le directeur général adjoint lui répond.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

C.C.-0900-03-02

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour modifié à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Rémunération du personnel électoral pour élection partielle

6.02 Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS

6.03 Délégation à l'Assemblée générale de la FCSQ (sujet ajouté)

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Demandes de révision d'une décision

7.02 Centre des Services alternatifs - cadre d'organisation des services

7.03 École Émilie-Gamelin - demande d'ouverture d'un service de garde

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Centre des Services alternatifs - choix de l'entrepreneur général

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Discours de la présidente et de la directrice générale lors des Olympiades régionales à l'École de formation professionnelle de Châteauguay le 18 mars 2002

18.02 Lettre datée du 13 mars 2002 du MEQ concernant la tournée sur le projet de règles budgétaires 2002-2003

18.03 Échéancier concernant la requête en jugement déclaratoire déposée par monsieur François Bouchat

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C.C.-0901-03-02

6.01 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR ÉLECTION PARTIELLE

M. Gilles Presseault présente le dossier.

ATTENDU QUE l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires stipule que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais du personnel électoral;

ATTENDU QUE la mise en place et l'actualisation des opérations du scrutin électoral du 5 mai 2002 sont enclenchées,



No de résolution
ou annotation

C.C.-0902-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral soient ceux fixés en vertu de la loi électorale tels qu'ils apparaissent sous la cote 6.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES - Avis d'intention d'adoption

Monsieur Gabriel Carrière présente l'historique et explique les principaux éléments. Gilles Presseault rappelle que le document a été analysé par notre conseiller juridique à la FCSQ.

CONSIDÉRANT QUE l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) impose au conseil des commissaires d'adopter un Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, sous forme de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire s'est dotée d'un premier code d'éthique et de déontologie en juin 1998 et que ce dernier n'a pas été révisé depuis;

CONSIDÉRANT le souhait émis par le conseil des commissaires de réviser son code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique prévoit l'obligation de donner un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

CONSIDÉRANT QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique prévoit également l'obligation de transmettre à chaque conseil d'établissement et au comité de parents une copie du projet de règlement,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

qu'un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* soit donné à l'effet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, à sa séance du 14 mai 2002, se propose d'adopter un nouveau règlement intitulé **Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries** et que copie de ce projet de règlement soit transmise aux instances désignées.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire général, au siège social de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCSQ - Nomination d'un délégué

Suite à l'impossibilité de Madame Lise Beauchamp-Brisson d'assister à l'Assemblée générale de la FCSQ les 10 & 11 mai 2002;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant des parents,

C.C.-0903-03-02



de désigner **Madame Claudette Labre-Do** en tant que déléguée à l'Assemblée générale de la FCSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCSQ - Nomination d'un délégué substitut
Suite à l'impossibilité de Madame Françoise Théoret d'assister en tant que déléguée substitut à l'Assemblée générale de la FCSQ les 10 & 11 mai 2002;

C.C.-0904-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

de désigner **Monsieur Jacques Caron** en tant que délégué substitut à madame Claudette Labre-Do à l'Assemblée générale de la FCSQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

C.C.-0905-03-02

- HUIS CLOS

À 19 h 53,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Labre-Do, commissaire représentante du comité de parents,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- LEVÉE DU HUIS CLOS

À 20 h 30,

C.C.-0906-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0907-03-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - MAID30108596

Madame Claude Boivin présente le dossier.

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier MAID30108596 à savoir, d'expulser l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine et d'accompagner l'élève et ses parents dans une démarche de réinscription vers une autre école de la commission scolaire.

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 4 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-0908-03-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - DELM22038701

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie de l'école;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier DELM22038701 à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire Jacques-Leber et d'accompagner l'élève et ses parents dans une démarche de réinscription vers une autre école de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire, occupe son siège à 20 h 50.

7.02 CENTRE DES SERVICES ALTERNATIFS - Cadre d'organisation des services

La directrice générale présente globalement le dossier. La directrice des Services éducatifs aux jeunes, madame Claude Boivin, explique le document déposé au conseil des commissaires.

Elle répond à des questions.

Madame Boivin commente également la lettre envoyée le 5 mars dernier par Benado. La directrice générale complète l'information.

Dans un autre ordre d'idée, monsieur Caron souligne qu'il apprécierait être informé lorsqu'il y a des remplacements de directions d'école dans sa circonscription.

7.03 ÉCOLE ÉMILIE-GAMELIN - Demande d'ouverture d'un service de garde

Madame Claude Boivin présente le dossier.

CONSIDÉRANT le changement d'acte d'établissement de l'école Émilie-Gamelin en école primaire à compter de septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE les quatre écoles primaires qui alimenteront en clientèle l'école Émilie-Gamelin comptent déjà des services de garde fort achalandés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement formule une demande d'ouverture d'un tel service;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

d'appuyer l'ouverture d'un service de garde à l'école Émilie-Gamelin à compter de l'année scolaire 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 CENTRE DES SERVICES ALTERNATIFS : ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Le directeur adjoint, Monsieur Maurice Brossard, fait part de la fierté bien légitime associée à la réalisation de ce projet de construction, étant donné le nombre d'obstacles surmontés depuis la demande de la commission scolaire auprès du MEQ, soit depuis 8 ans.

Monsieur Brossard donne les informations concernant le budget autorisé par le MEQ, les coûts reliés à l'achat du terrain non financé par le MEQ, les coûts supplémentaires liés au choix du système d'économie d'énergie privilégié par le Service des ressources matérielles et à financer autrement, tel que mentionné lors de l'adoption des devis par le comité exécutif. Monsieur Brossard informe les commissaires des démarches faites auprès de la Ville de Saint-Constant concernant certains correctifs exigés par rapport au devis.



No de résolution
ou annotation

Messieurs Gastaldy et Brossard répondent aux questions. Il faut s'attendre à un dépassement des dépenses par rapport au budget autorisé malgré les ajustements annoncés verbalement par le MEQ.

La directrice générale apporte des précisions concernant les nombreuses exigences de la Ville au montant d'environ 36 000 \$; exigences non négociables, non prévues au devis et sans issu pour la commission scolaire, étant donné les délais serrés de la livraison de ce chantier. Elle mentionne également que la situation budgétaire sera présentée à un prochain comité plénier et que l'analyse présentée devra exclure les coûts du terrain et devra isoler les investissements supplémentaires dus au choix du système énergétique.

C.C.-0910-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adjugent à la firme « Consortium M.R. Canada Ltée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant ne dépassant pas trois millions cent quarante-sept mille dollars (3 147 000 \$), incluant toutes taxes, le contrat de construction du Centre des services alternatifs à Saint-Constant.

Et que Mesdames Micheline Patenaude-Fortin et Susan Tremblay, respectivement présidente du conseil des commissaires et directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Discours de la présidente et de la directrice générale lors des Olympiades régionales à l'École de formation professionnelle de Châteauguay le 18 mars 2002

La directrice générale commente les résultats.

C.C.-0911-03-02

LETTRE DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

de faire parvenir les félicitations des membres du conseil des commissaires à tous les médaillés, au personnel et à la direction de l'École de formation professionnelle de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.02 Lettre datée du 13 mars 2002 du MEQ concernant la tournée sur le projet de règles budgétaires 2002-2003

18.03 Échéancier concernant la requête en jugement déclaratoire déposée par monsieur François Bouchat

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-0912-03-02

À 21 H 30,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

QUE la séance ajournée du 19 mars soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\TEXTES\Cc\2001-2002\Procès-verbaux\020319-ajou.wpd

Secrétaire général